



VILLE DE LA SEYNE SUR MER
DGA VALORISATION ET RAYONNEMENT DE LA VILLE
Direction de l'attractivité

AVIS DE PUBLICITÉ SUITE A MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE

L'article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Objet du présent avis :

La Ville de la Seyne sur Mer a reçu une manifestation d'intérêt spontanée par une association pour l'organisation d'une «**Braderie de Berthe**» :

- **Lieu : Place Saint Jean, placette Saint Jean, rue Berdiansk**
- **Surface à occuper : 1294,00 m² (Place Saint Jean) – 50,00 m² (Placette Saint Jean)**
- **Dates et horaires :**

Dimanche 7 avril 2024 de 8h30 à 18h00 (ouverture au public)

Dimanche 12 mai 2024 de 8h30 à 18h00 (ouverture au public)

- **Stands proposés : vente de produits non alimentaires.**

La manifestation d'intérêt spontanée tend à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public Seynois moyennant une redevance d'occupation du domaine public - Décision du Maire DEC_24_008 en date du 22 janvier 2024 – III LES VENTES AU DÉBALLAGE – III.3 Les ventes au déballages associatives ou publiques – III-3.13 Manifestation commerciale type foire et salon organisées par les associations Place Saint Jean - Forfait journalier pour une surface n'excédant pas 1294,00 m² : 363,00€ - III-3.20 Manifestation commerciale type foire et salon organisées ne rentrant pas dans le cadre des forfaits précités – le m² par jour : 1,00€

Le présent avis à publicité a pour objet de s'assurer au préalable, par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L2122-1-4 du code de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P).

Procédure :

Tout opérateur d'un projet concurrent visant à l'installation d'une « **Braderie de Berthe** » peut manifester son intérêt par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à :

Mairie de la Seyne sur Mer
20 Quai Saturnin Fabre
Pôle Vie Locale de Proximité
CS 60226
83500 LA SEYNE SUR MER

La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant a minima une note de présentation du candidat et du projet envisagé.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, la ville de la Seyne sur Mer pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'activité économique projetée.

Date limite de réception des candidatures : vendredi 29 mars 2024 à 16h00.